

Praticien/ne en matières plastiques AFP, Technologue en matières plastiques CFC, édiction

- ▷ Remplace INFOformation&profession «Praticien/ne en matières plastiques AFP, en procédure d'audition» du 02.06.2021
- ▷ Remplace INFOformation&profession «Technologue en matières plastiques CFC, en procédure d'audition» du 02.06.2021

Praticien/ne en matières plastiques AFP	SWISSDOC 0.553.42.0, 5.553.7.0, n° 38329
Technologue en matières plastiques CFC	SWISSDOC 0.553.39.0, 5.553.6.0, n° 38328

Durée de la formation: 2 ans / 4 ans

Ordonnances sur la formation professionnelle initiale

Plans de formation, mesures d'accompagnement y comprises

Les ordonnances sur la formation professionnelle ont été révisées comme suit:

Audition: 31 mai 2021

Édiction: 19 octobre 2021

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2022

Procédure de qualification, certificat et titre...

...pour praticien/ne en matières plastiques AFP: 1^{er} janvier 2024

...pour technologue en matières plastiques CFC: 1^{er} janvier 2026

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour praticien/ne en matières plastiques AFP remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de praticien/ne des matières synthétiques AFP du 24 novembre 2008 (38327). L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour technologue en matières plastiques CFC remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agent/e technique des matières synthétiques CFC du 5 décembre 2007 (38321).

Les plans de formation seront publiés sur le site internet de KUNSTSTOFF.swiss kunststoff.swiss et sous les professions correspondantes www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée des ordonnances de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.
